

COMMUNIQUÉ DU 21/11/23

" Le moratoire pour les méga-bassines à l'Assemblée Nationale"

Cet après midi, une proposition de loi pour la mise en place d'un moratoire national sur les projets de méga-bassines sera examinée à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi est portée par Clémence Guetté et son groupe La France Insoumise, dans le cadre de sa niche parlementaire.

Les échanges seront visibles en direct sur le site de l'assemblée nationale sur le lien suivant à partir de 18h30 : https://www.youtube.com/watch?v=8RasZqkYN28&ab_channel=Cl_%C3%A9menceGuett%C3%A9

Le collectif Bassines Non Merci se réjouit de cette initiative parlementaire qui vient reprendre sa principale revendication, portée de pair depuis ces deux dernières années avec la Confédération paysanne et les Soulèvements de la Terre. À elle seule, cette mesure est à même d'apaiser les tensions croissantes que le déclenchement des travaux en Deux-Sèvres et la multitude de projets émergeant partout en France ont générés.

Nous rappelons ici que les décisions de justice en faveur des recours que nous portons et/ou soutenons se sont multipliées ces dernières semaines. Ainsi, les 15 bassines de l'Aume Couture et de la Pallu ont été annulées par le tribunal administratif de Poitiers et le chantier de Priaires (79) a dû être suspendu suite à un référé suspension pour présomption de conflits d'intérêts. Aussi, le projet des 16 bassines du bassin de la Sèvre Niortaise et du marais poitevin font l'objet d'une procédure en appel au tribunal de Bordeaux.

Nous déplorons que, malgré des décisions anciennes de 10 ans, confirmées par le conseil d'État cette année, les bassines illégales de l' ASA des Roches (la Laigne, la Grève, Cramchaban) restent en fonction et n'ont pas été démantelées par les autorités.

Nous rappelons également le contexte particulièrement répressif dont notre mouvement a fait l'objet, à travers la multiplication des gardes à vues et des procès dont font l'objet les participant.e.s à nos manifestations ainsi que des citoyen.ne.s qui contribuent à faire vivre ce collectif regroupant aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes.

La gestion de l'eau doit faire l'objet d'une gestion exemplaire, partagée, respectueuse des engagements internationaux et des lois sur l'eau en vigueur. Elle doit aussi permettre d'impliquer l'ensemble des citoyen.ne.s soucieux de ce bien commun vital pour toute forme de vie. La gestion de l'eau ne peut s'envisager que dans une démarche largement inclusive et transparente, avec les

enjeux prioritaires de préservation de la ressource en eau potable, des milieux aquatiques et des nappes phréatiques.

Cette gestion doit également prendre en compte les expertises et les alertes portées par le monde scientifique qui condamne aujourd'hui de manière quasi unanime l'aberration que représentent ces stockages d'eau agricoles au service d'une agro-industrie polluante et d'une logique de privatisation et d'accaparement intolérables.

Le collectif Bassines Non Merci tient ici à remercier ces élu.es et ces partis de plus en plus nombreux qui se font le relai de nos arguments et de nos préoccupations, que ce soit en présentant ce type de proposition de loi ou en conviant à certaines misions parlementaires pour notre expertise citoyenne. Cela fut encore le cas la semaine dernière où nos représentant.e.s ont pu être entendu.e.s à deux reprises à l'Assemblée nationale, dans le cadre du travail parlementaire et dans le cadre d'une mission d'information sur les enjeux de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique.

Si nous n'avons guère d'illusion sur les chances de succès que cette proposition de loi aboutisse, nous souhaitons qu'elle permette à l'ensemble des partis et des forces politiques, ayant en valeurs communes la préservation de la biodiversité et de l'eau comme bien commun, la défense de l'intérêt général, et la volonté de stopper les tensions, grâce à la mise en place d'une véritable "démocratie de l'eau", d'agir de concert.

Le collectif encourage tou.te.s les citoyen.ne.s à aller rencontrer les député.e.s de leur circonscription, à soutenir cette proposition de loi et à continuer de suivre attentivement les débats, espérant que le projet de loi pourra aller au bout du processus législatif et être présenté en séance plénière le 30 Novembre. Ce sera une nouvelle occasion d'alerter l'ensemble de l'hémicycle de l'enjeu majeur et national que sont devenues la protection de l'eau et la lutte contre son accaparement.

À toute fin utile, voici le lien vers le site de l'assemblée qui présente le projet de loi : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1766 proposition-loi#

No Bassaran

Le Collectif Bassines Non Merci